

RÉSOLUTION N° 500

ÉTATS FINANCIERS DE L'INSTITUT POUR L'EXERCICE 2008
ET RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Le COMITÉ EXÉCUTIF, à sa Vingt-neuvième réunion ordinaire,

VU :

Le document IICA/CE/Doc.538(09), « États financiers de l'Institut pour l'exercice 2008 et Rapport des commissaires aux comptes »,

CONSIDÉRANT :

Que l'article 4.d du Règlement intérieur du Comité exécutif établit qu'il incombe à cet organe de direction de l'IICA d'examiner les états financiers de l'Institut et de faire rapport à leur sujet au Conseil interaméricain de l'agriculture;

Que les commissaires aux comptes font foi de la bonne gestion des ressources financières de l'organisation pendant l'exercice 2008 et que l'administration de l'IICA a été conforme aux dispositions des règlements de l'Institut;

Que le Comité de révision de la vérification (CRV), dans son quinzième rapport annuel, établit qu'il a examiné le rapport des commissaires aux comptes sur les états financiers de l'IICA pour l'exercice 2008 et constaté que le travail exécuté a été consciencieux et conforme aux règlements de l'IICA et aux règles internationales de vérification des comptes,

DÉCIDE :

De recevoir favorablement les états financiers de l'Institut pour l'exercice 2008 ainsi que le rapport des commissaires aux comptes concernant ces états financiers, et de les transmettre au Conseil interaméricain de l'agriculture afin qu'il puisse en prendre connaissance pendant sa Quinzième réunion ordinaire.